



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Inscription de nouveaux traitements contre le myélome multiple

Question écrite n° 394

Texte de la question

M. Thierry Solère interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'inscription de nouveaux traitements contre le myélome multiple sur la liste dite « en sus » que sont : le panobinostat, l'ixazomib, le carfilzomib, le daratumumab et l'elotuzumab. Ces nouveaux traitements permettraient aux 30 000 personnes qui en sont atteints une avancée considérable dans les soins contre cette maladie. Preuve de leur efficacité, l'Agence européenne du médicament a autorisé ces derniers mois leur mise sur le marché, suscitant un réel espoir pour les malades. Néanmoins, restant trop coûteux, les patients attendent depuis l'inscription de ces traitements sur la liste « en sus », ce qui permettrait ainsi leur remboursement aux hôpitaux par l'assurance maladie. L'ancienne ministre des affaires sociales et de la santé avait d'ailleurs déjà été interpellée en mars 2017 sur ce sujet sans qu'aucune décision ne soit prise. Aussi, il lui demande de bien vouloir confirmer l'inscription prochaine de ces médicaments sur cette liste afin que tous les malades du myélome multiple puissent bénéficier de ces avancées médicales significatives en ayant accès à ces traitements innovants.

Texte de la réponse

Le myélome multiple est une hémopathie maligne d'évolution progressive alternant rémissions et rechutes. Malgré les progrès dans la prise en charge des patients souffrant de myélome multiple, cette hémopathie maligne reste à ce jour incurable avec une médiane de survie de 5 à 7 ans. La stratégie thérapeutique alterne différentes thérapies pour repousser la rechute, sans qu'il existe de traitement standard. Les traitements reposent sur des associations entre les différents médicaments disponibles à une corticothérapie voire une chimiothérapie. Ces traitements sont généralement poursuivis jusqu'à progression de la maladie ou toxicité. La possibilité de traiter le patient par une nouvelle alternative thérapeutique est alors évaluée. Quatre nouveaux produits ont demandé leur remboursement en France (panobinostat, ixazomib, carfilzomib, daratumumab), d'autres produits plus anciens ont demandé leur remboursement dans de nouvelles indications relatives au myélome. Leurs prix sont actuellement en cours de négociations entre le comité des produits de santé (CEPS) et les différents laboratoires. Elles sont plus ou moins avancées selon les produits. Tous ces dossiers sont suivis de façon très attentive par les services du ministère chargé de la santé.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Solère](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (9^e circonscription) - Les Constructifs : républicains, UDI, indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 394

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [1er août 2017](#), page 4005

Réponse publiée au JO le : [24 octobre 2017](#), page 5170